

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DASCO 68 - DPVI 467** Subventions (6.600 euros) à quatre associations pour des actions politique de la Ville dans le 10e arrondissement.

**Mmes Colombe BROSSEL et Gisèle STIEVENARD,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.100 euros est attribuée à l'association l'Aire à Mots, 99, boulevard Magenta (10e) (12366), répartie à hauteur de 1.000 euros dossier n° 2012\_01448 pour une action intitulée « Atelier d'écriture inventive Parmentier mené en temps périscolaire et en toute autonomie dans les locaux de l'école, en lien avec les projets artistiques de l'équipe enseignante » et à hauteur de 2.100 euros dossier n° 2012\_01447 pour une action intitulée « Atelier d'écriture inventive & d'arts plastiques (enfants) : objectif livre ». X03830 respectivement dossiers 2012\_05489 et 2012\_05491 DPVI.

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Elle Tourne la Page Maison du Livre et de l'écriture, 8 bis, rue du Buisson Saint-Louis (10e) (13729) dossier n° 2012\_01468 pour une action intitulée « Ateliers d'écriture « Paris, ville à lire et à écrire (ateliers d'expression écrite, orale et graphique) Quartier Buisson Saint-Louis" (Xe) ». D03022 dossier 2012\_05494 DPVI

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Mémoire de l'avenir, 45-47, rue Ramponeau (20e) (8144), dossier n° 2012\_01520 pour une action intitulée « Projet Droit de Citer - Collège La Grange aux Belles, Cycle atelier-rencontres sur le thème de la citoyenneté et visites ». X04164 dossier 05495 DPVI.

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Tango Cité 37, rue Bourdet (19e) (12245) dossier n° 2012\_01546 pour une action intitulée « Ethno Tango ». X07309 dossier 05496 DPVI.

Article 5 : La dépense correspondante d'un montant de 6.600 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et ultérieur.